

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
10/06/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01115P0095

1. Intitulé du projet

Modification du projet de ZAC du quartier Louvois à Vélizy-Villacoublay

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Vélizy-Villacoublay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

12117118106140510001151

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubriques n°33 et n°40	Travaux d'aménagements sur une ZAC avec une programmation réduite de manière significative par rapport au projet de création de ZAC initial : la construction de surface de plancher a été ramenée à 22 534 m ² de SDP, soit environ 24 940 m ² de SHON. Aires de stationnement ouvertes au public (création de 207 places en plus de la reconstitution des 363 places actuelles).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

D'une superficie de 4,3 hectares, la ZAC du quartier Louvois, dont la création a été initialement approuvée le 23/11/2011, a évolué en raison d'une modification substantielle de son programme.

Les évolutions de ce nouveau projet, objet du présent formulaire, visent, d'une part, à diminuer les créations de surface initialement envisagées au profit d'espaces publics paysagers ; d'autre part, à améliorer les liaisons urbaines et paysagères entre le quartier Louvois et la forêt de Meudon.

Ce nouveau projet conserve la suppression de 2 hectares de dalle qui permet de retrouver la pleine terre et de rétablir dans le secteur une qualité paysagère en cohésion avec celle des résidences voisines, valorisant ainsi la proximité de la forêt. Les tours d'immeubles existantes seront conservées et valorisées au niveau du rez-de-chaussée en vue d'y implanter de nouveaux usages (services, commerces, logements nouveaux dans le socle des tours), tandis qu'un nouvel espace public et un réseau de rues pacifiées seront créés pour tous les modes de déplacement.

La nouvelle programmation mixte répond à la volonté exprimée par la population en faveur d'une "dédensification" du nombre de logements et d'une pérennisation des commerces de proximité. Ainsi, en lieu et place des 34 500 m² de surface plancher prévus dans l'ancien projet, 17 510 m² SP devraient être commercialisés à terme (soit au total environ 19 900 m² de SHON).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet modifié de la ZAC Louvois, objet de la présente demande, ont été redéfinis de la façon suivante:

- revitaliser l'appareil commercial du quartier Louvois,
- offrir aux habitants des équipements publics adaptés et renouvelés,
- retrouver des liaisons simples à l'intérieur du quartier et entre celui-ci et son environnement,
- développer une nouvelle offre de logements en réduisant la densité de la programmation initiale de logements,
- assurer le maintien du stationnement pour les habitants et usagers du quartier,
- prendre en compte une démarche de développement durable.

Le nombre de logements ayant été réduit de près de la moitié, le futur espace public se diversifiera à partir de deux principales structures paysagères :

- un parc public qui diffuse la nature au cœur du quartier et propose de nouvelles ambiances et usages
- une allée verte centrale qui met en scène l'espace naturel de la forêt et sa nouvelle relation avec le tramway.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Au niveau du chantier de construction, le projet de la ZAC Louvois comprend la démolition phasée des deux parkings silos existants et de la dalle, de manière à garder un niveau quasi-constant de stationnements. Ces démolitions permettent de recréer de nouveaux espaces publics (place, voiries espaces verts) au niveau du terrain naturel qui ont pour objectif de recoudre le quartier avec son proche environnement. Les tours seront en revanche maintenues et valorisées.

S'agissant des travaux d'aménagement, la Ville de Vélizy-Villacoublay a entamé depuis 2014 une concertation approfondie avec la population afin de présenter les futurs principes de circulation et les mesures prises pour l'organisation du chantier et la réduction des circulations. Les mesures préconisées par l'étude d'impact du projet initial ayant fait l'objet d'un avis favorable de l'autorité environnementale seront mises en œuvre.

Les travaux de l'ensemble de la ZAC sont organisés en 4 phases distincts.:

- La première phase avec la déconstruction du silo situé face à la station de tramway et le lancement de la construction de l'opération de 70 logements neufs.
- La seconde phase comprendra la première partie importante de la déconstruction de la dalle (coté ouest) sur la moitié de sa surface.
- La troisième phase correspond à l'emprise du deuxième silo au nord face à la forêt.
- La dernière et quatrième phase, correspond à la déconstruction de la deuxième moitié de dalle (coté Est) et du centre commercial. Cette phase intervient à la livraison de la construction des logements et commerces neufs, afin de pouvoir réaliser le transfert des commerces existants et maintenus, sans interruption de leur activité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme prévisionnel de la dite opération comprend à terme les éléments suivants :

- création de 70 logements neufs, avec réalisation optionnelle d'un bâtiment de 30 logements supplémentaires, ainsi que la création de logements en pied de bâtiments appartenant à la société d'économie mixte immobilière de Vélizy (SEMIV) ;
- création de locaux commerciaux et de locaux d'activités tertiaires (cabinet médical, bureaux) ;
- création d'une crèche de 60 berceaux ;
- aménagement de divers locaux publics (ludothèque, centre médico-psychologique ou associatif) ;
- création d'une résidence pour personnes âgées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de démolir, permis de construire, à déclaration d'utilité publique et arrêté de cessibilité.
Une autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sera également nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Modification du dossier de création de ZAC suivant la nouvelle programmation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise globale de la ZAC :	42 800 m ² environ
Places de stationnement :	570 places au lieu des 363 actuelles
Surface de plancher (SDP) globale estimée :	19 470 m ² env. SDP
SHON globale du projet :	22 120 m ² env. SHON
Logements (SHON) :	14 560 m ² env. SHON
Commerces / activités (SHON) :	4 740 m ² env. SHON
Équipements publics (SHON) :	2 820 m ² env. SHON

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Louvois
Commune de Vélizy-Villacoublay

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

/

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Dossier de réalisation approuvé le 20/11/2013.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC comprend les éléments suivants :

- création de 70 logements neufs, avec réalisation optionnelle d'un bâtiment de 30 logements supplémentaires, ainsi que la création de logements en pied de bâtiments appartenant à la société d'économie mixte immobilière de Vélizy (SEMIV) ;
- création de locaux commerciaux et de locaux d'activités tertiaires (cabinet médical, bureaux) ;
- création d'une crèche de 60 berceaux ;
- aménagement de divers locaux publics (ludothèque, centre médico-psychologique ou associatif) ;
- création d'une résidence pour personnes âgées.

Au global, le projet a gagné en qualité paysagère ce qu'il a perdu en programmation de logements.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Architecture de dalle avec stationnements situés en-dessous et existence de deux silos de parkings sur cinq niveaux.

Locaux commerciaux et équipements publics.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé par le Conseil municipal du 24/10/2007 ayant fait l'objet de trois modifications.

La 3ème modification a été approuvée le 17/12/2014.

Projet en zone UB

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Yvelines en vigueur

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enveloppe d'alerte classe 3 mais aucun caractère marqué de zone humide n'a été constaté lors de la visite de site au niveau de la dalle.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRR prescrit par arrêté préfectoral du 09/07/2001 pour les mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Il n'a pas encore été transcrit dans le règlement d'urbanisme de Vélizy.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet concerné par la zone de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 9,5 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études de conception ne font pas état de prélèvement.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études sont en cours pour vérifier les paramètres du projet susceptibles d'avoir une incidence sur le milieu aquatique. Les rubriques étudiées sont : - rubrique 1.1.5.0 Rejet d'eau pluviale dans le sol ou sous-sol - rubrique 3.2.3.0 Plan d'eau permanent supérieur à 0.1 ha Une simple déclaration loi sur l'eau est fortement pressentie.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les premiers éléments de chiffrage disponibles, le bilan des volumes de terrassement est excédentaire : il est estimé à 8000 m3.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le principal élément de la trame verte et bleue de l'aire d'étude est représenté par le réservoir biologique constitué par la forêt domaniale de Meudon. À une échelle très locale, les canaux reliant les étangs au sein de la forêt, et les espaces verts urbains peuvent également jouer un rôle de connexion écologique. L'état initial a permis d'établir que "la faune observée est plutôt pauvre" sur le secteur d'études.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'état initial actualisé en 2015, l'aire d'étude n'est concernée par aucun site Natura 2000, aucune réserve, aucun PNR, aucune zone d'AAPB, aucun Espace Naturel Sensible ni aucune forêt de protection. L'aire d'étude est en revanche partiellement concernée par les deux ZNIEFF associées à la forêt domaniale de Meudon (ZNIEFF de type I « Forêt de Meudon et Bois de Clamart » et ZNIEFF de type II « Forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes et parc de Saint-Cloud »). Le site Natura 2000 le plus proche correspond à la ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches », localisée à plus de 9,5 kilomètres au sud-ouest.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Effet positif du projet en raison de la suppression de la dalle et de la création d'espaces publics de qualité. Le végétal est l'élément privilégié pour structurer l'espace urbain à mettre en place. Les espaces plantés créés sur le sol naturel constituent un chapelet de lieux depuis les plus publics au plus privatifs qui garantissent au quartier son identité paysagère et la transition entre habitats existants et nouvelles constructions.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La localisation précise du risque technologique est difficile à établir, car celui-ci est par définition diffus ; ce qui met aussi en évidence son omniprésence. Des zones sont particulièrement sensibles du fait de l'importance du trafic : c'est ici le cas des zones proches de la RN118 et de l'A86. La présence de l'aéroport militaire ajoute un risque potentiel d'accident. Sur le site ou à proximité, aucune source de pollution potentielle n'a été identifiée. En revanche, la totalité des enduits de lissage au niveau de la face inférieure de la Dalle Louvois sont à considérer comme amiantés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les premières études de sondage ont montré la présence d'argile verte avec une forte teneur en fluorure, cette pollution ne constitue pas une pollution environnementale, les terres excavées pourront être réutilisées en terrassement. La présence solvants chlorés (tétrachloréthylène) a également été repérée, l'origine serait due à l'exploitation d'un ancien pressing aujourd'hui disparu. Elle fera l'objet d'une technique de dépollution adaptée
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux découpés en quatre phases engendrera des nuisances dues principalement à la déconstruction de la dalle dans un premier temps. Puis sur la première phase face à la station de tramway, la construction de logements Neufs, et les trois autres phases où les travaux seront liés aux aménagements paysagés.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ZAC Louvois dans sa mouture initiale a fait l'objet d'une étude d'impact pour laquelle l'AE avait émis un avis favorable. Les modifications apportées au projet conservent les principes vertueux d'un point de vue environnemental (notamment la suppression de la surface imperméabilisée de la dalle) et vont dans le sens d'une réduction importante du nombre de logements construits (près de la moitié moins).

Les 5 tours existantes seront conservées et leurs socles réinvestis pour des fonctions résidentielles, commerciales et des services adressés sur l'espace public et participant à la vie du quartier.

Au total, les travaux projetés de la ZAC concerneront une superficie de 4,2 hectares dédiés à la construction de 19 300 m² de SHON (hors équipements publics) ; ce qui éloigne la ZAC Louvois du seuil de l'étude d'impact automatique.

L'espace public étendu, dans le cadre du nouveau projet, se diversifiera à partir de deux principales structures paysagères :

- un parc public qui diffuse la nature au cœur du quartier et propose de nouvelles ambiances et usages
- une allée verte centrale qui met en scène l'espace naturel de la forêt et sa nouvelle relation avec le tramway.

Le foncier libéré par la démolition des silos désenclavera le quartier : l'entrée sud au droit de la station de tramway T6 desservira le nouveau pôle commercial et de services. Au nord, la déviation de la rue de Villacoublay libèrera une réserve foncière pour un futur programme dédié aux seniors. A ce titre, et au vu des données disponibles récoltées dans le cadre de l'état initial en cours, la Ville de Vélizy-Villacoublay estime que le projet de la ZAC Louvois, qualitatif d'un point de vue environnemental, peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude d'impact du projet de ZAC initial ancien
Avis favorable de l'autorité environnementale délivré pour le projet initial
Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
Modification de la ZAC Louvois - Etat initial de l'environnement (en cours de finalisation) - Document provisoire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

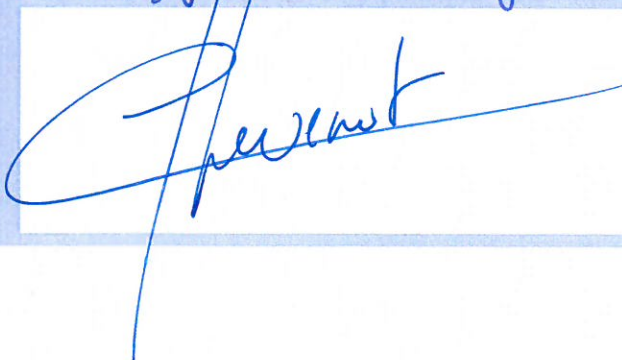
Fait à

Villiers - Millaucoullay

le,

9 juin 2015

Signature





Localisation de la ZAC Louvois sur le territoire communal

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
YVELINES

Commune :
VELIZY VILLACOUBLAY

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 29/05/2015
(fuseau horaire de Paris)

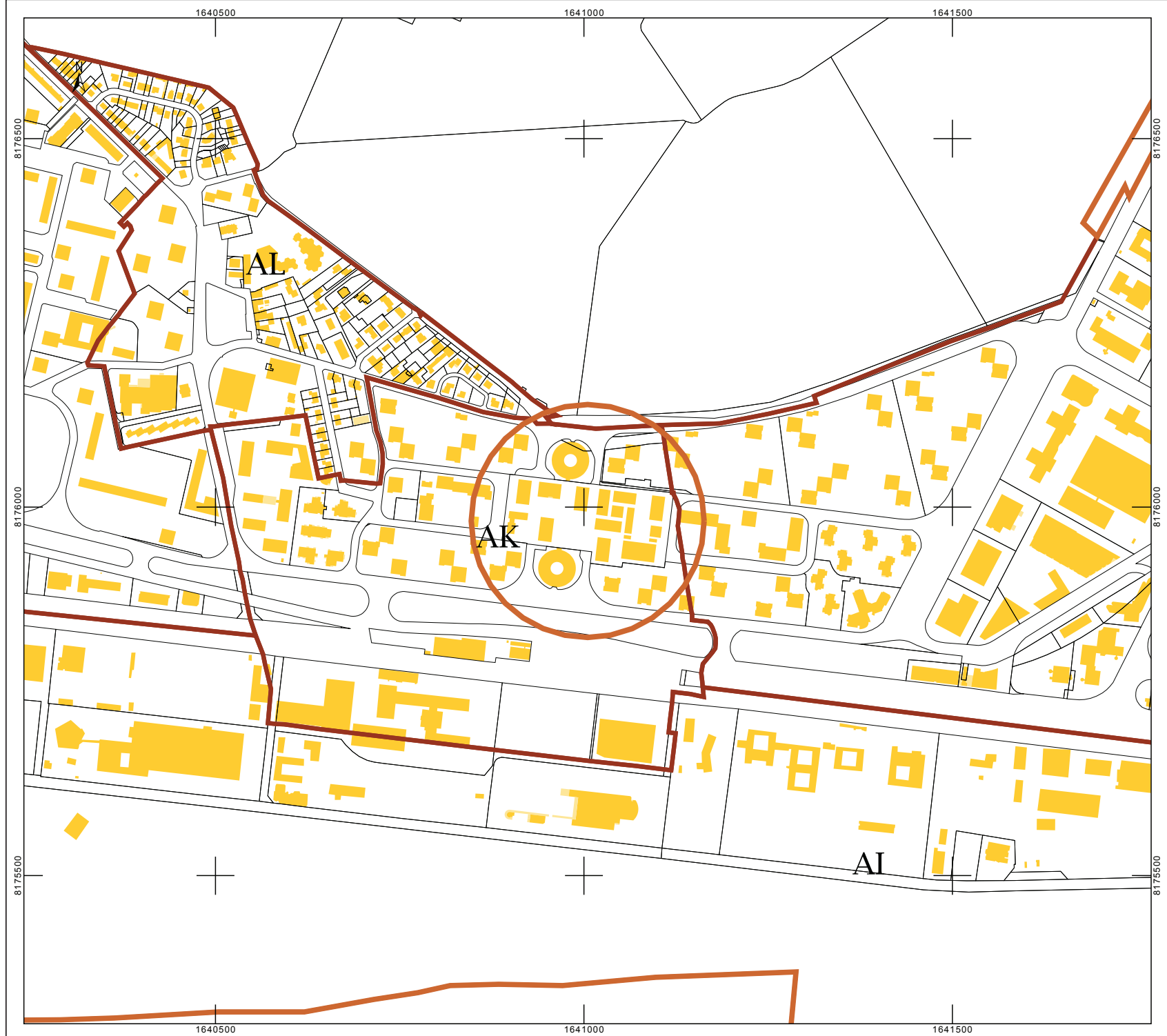
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h -
13h30/16h sauf le mercredi de 8h30/12h 78015
78015 VERSAILLES
tél. 01 30 97 44 52 -fax 01 30 97 45 76
cdf.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

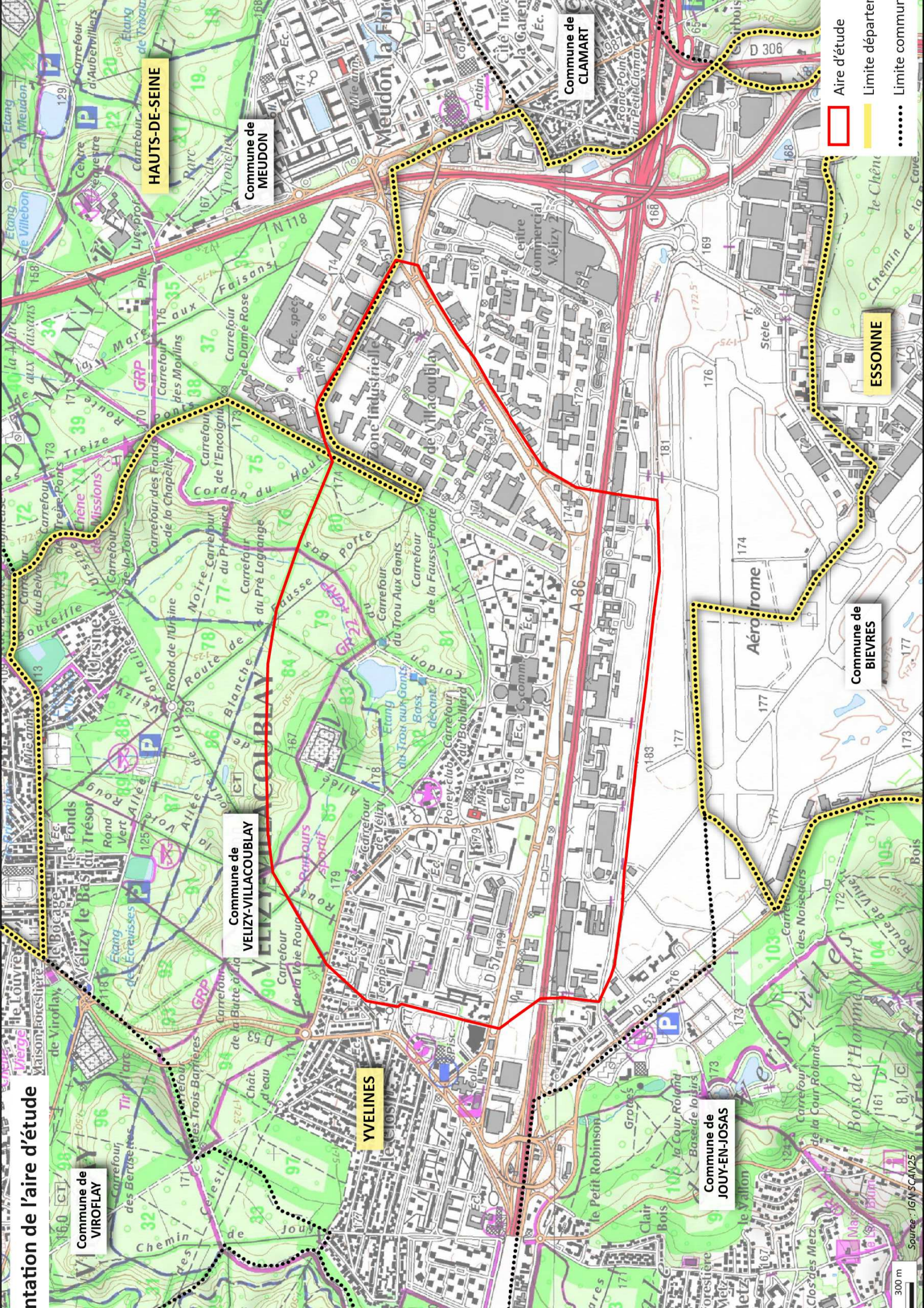
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics



Présentation de l'aire d'étude



HAUTS-DE-SEINE

Commune de
MEUDON

Commune de
CLAMART

ESSONNE


Commune de
BIEVRES

Commune de
VELIZY-VILLACOUBLAY

YVELINES

Commune de
JOUY-EN-JOSAS

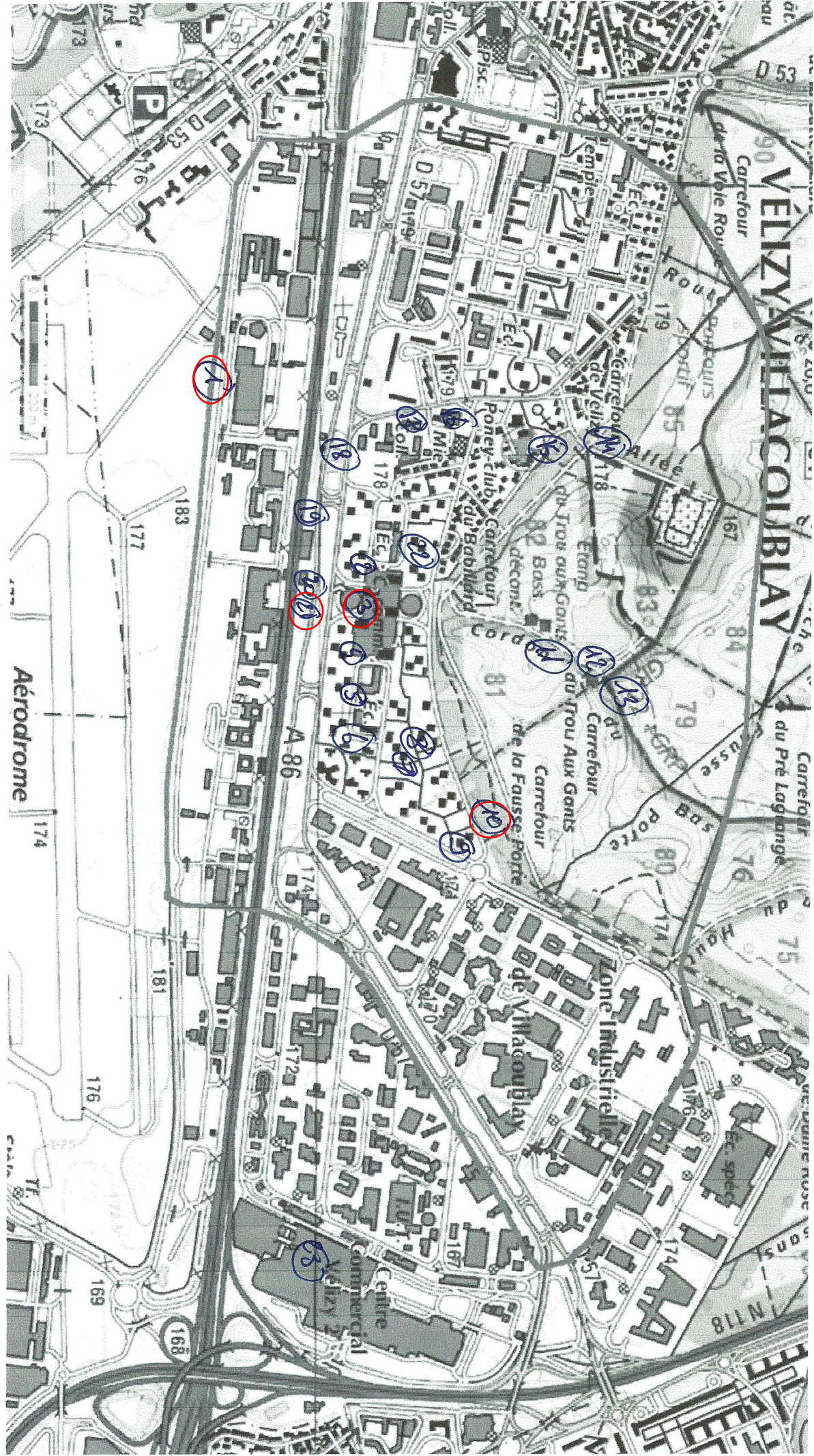
Commune de
VIROFLAY

-  Aire d'étude
-  Limite département
-  Limite commune

Perspective sur le quartier Louvois

Vue de l'existant



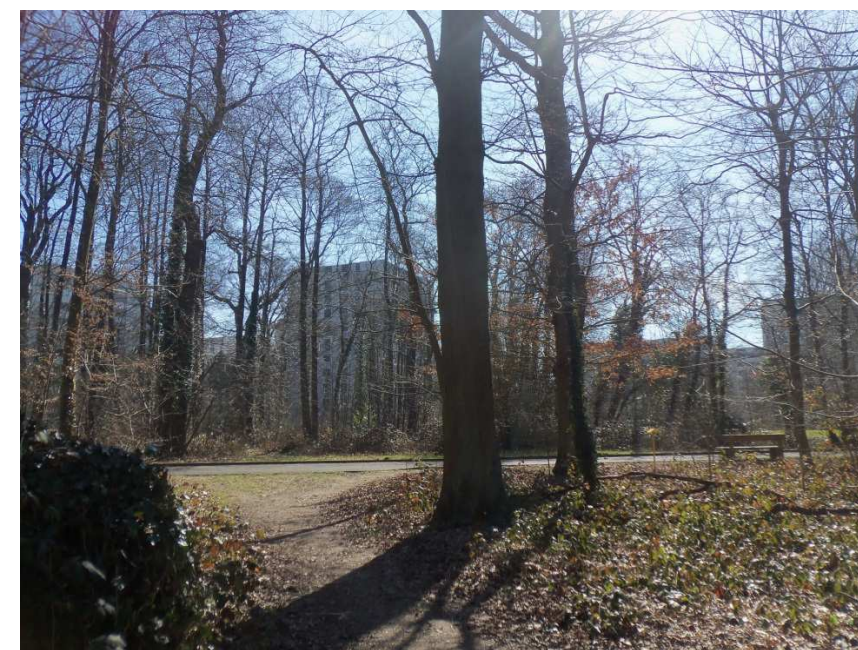




1-Vue depuis rue du Général Valérie André, vue vers le site au nord-est



21-Vue depuis la station Tramway Louvois



10- Vue de la dalle depuis la forêt domaniale de Meudon



3-Dalle Louvois, vue vers l'ouest



3- Dalle Louvois, vue vers l'est



3-Dalle Louvois

Dossier DEMANDE D'ETUDE AU CAS PAR CAS – Modification du projet de la ZAC LOUVOIS à Vélizy-Villacoublay

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Mai 2015

PLAN DE MASSE - nouveau projet de la ZAC LOUVOIS



Perspective sur le quartier Louvois - Photographie aérienne illustrant les abords

Vue de l'existant

